

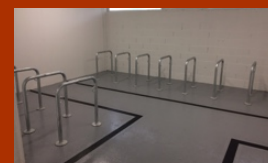
Consigne sécurisée
(préconstruit,
autoportant, sécurisé
en extérieur)



Supports d'attaches
libres d'accès et
couverts en extérieur



Attaches vélos dans
local existant* et
couvert



Système de rangement permettant
d'attacher au moins le cadre et une roue
du vélo à un point fixe avec un antivol en
U** (sauf pour les vélos cargos)



Système de rangement des vélos fixé au
mur ou au sol**



Le vélo ne doit pas être porté pour être
rangé (pour les rangements à étages un
système d'assistance doit permettre de
lever le vélo sans forcer)



Espace couvert



Espace éclairé***



Accès sécurisé par badge, clé ou autre
mode de contrôle



Respect des normes d'accessibilité aux
personnes à mobilité réduite (accessibilité
sans escalier ni ascenseur, largeur de
porte, espace de circulation, absence de
ressauts)



Espace de stationnement vélo protégé des
autres véhicules motorisés par une paroi
ou un garde-corps



*bâtiment construit avant le 31 décembre 2017

**ces critères ne sont pas applicables pour les stationnements dédiés aux vélos cargos et les stationnements automatisés, ils feront l'objet d'une étude spécifique

***ces critères ne sont pas applicables pour les boxes partagés (1 à 5 vélos) installés sur la voirie, ils feront l'objet d'une étude spécifique. L'éclairage sur la voie publique peut être suffisant pour les supports libres d'accès et couverts en extérieur.